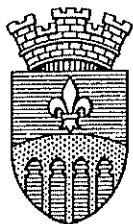


MAIRIE
DE
PONTGIBAUD
PUY-DE-DÔME



Code Postal : 63230
Téléphone: 04.73.88.70.42

**COMPTE-RENDUDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2020.**

Etaient présents : M. LASSALAS, Maire, Mme DONNET, Mme BLOSSE, M. MULLER, M. BOUBET, adjoints, M. RABATEL, Mme DUPECHAUD, M. MALLEPERTUS, M. BARBARY.

Absents représentés : Mme MEUNIER représentée par Mme BLOSSE, M. MAURY représenté par Mme DONNET, M. FOURNIAL représenté par M. MULLER, Mme GANDEBOEUF représentée par M. BOUBET, M. FOURNIER représenté par M. LASSALAS.

Absent: M. BARBECOT

Mme DONNET a été désignée secrétaire.

I – REMPLACEMENT TONDEUSE.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'acquisition, par l'ancienne municipalité, d'une tondeuse autoportée frontale 4 roues motrices ISEKI SF310 avec broyeur frontal AGRIMASTER Spider 1300 (largeur de travail 132 cm) pour un montant de 18 467,00 € H.T. en 2017.

Il explique que ce matériel n'est pas adéquat par rapport aux besoins de la commune pour l'entretien des espaces verts.

Il propose alors d'acquérir un nouvel équipement, avec reprise de cette tondeuse, sans rallonger la durée du prêt actuellement en cours, qui avait été contracté pour l'acquisition de l'ISEKI, ni augmenter le montant des échéances.

Monsieur le Maire a donc sollicité trois sociétés qui ont présenté les offres suivantes :

*SAS DORAT VERTS LOISIRS, sise Pointe de Cournon – Zone Industrielle – 63 800 COURNON-D'Auvergne : tondeuse occasion ISEKI SXG22 (année 2016 – 468 heures), non homologuée circulation routière et ne pouvant l'être, pour 7 800,00 € T.T.C. avec une reprise de la tondeuse ISEKI SF310 (année 2017 - 361 heures) avec broyeur frontal pour 9 600,00 € T.T.C.

*SARL LAURENT, sise 30 rue Albert EVAUX – ZA des Graviers 63 119 CHATEAUGAY : tracteur JOHN DEERE X748 (année 2012 – 1200 heures) avec bac de ramassage, homologué circulation routière, pour 13 281,65 € T.T.C. et reprise de l'ISEKI SF310 (année 2017 – 361 heures) avec broyeur frontal pour 6 000,00 € T.T.C.

*S.A.VACHER, sise Route de Paris – ZAC Cap Nord – BP 92 – 63 202 RIOM : tondeuse autoportée d'occasion ETESIA HYDRO 124 DX (année 2012 – 920 heures) avec bac de ramassage arrière de 600 litres, homologuée circulation routière, pour 12 500,00 € T.T.C. et reprise de l'ISEKI SF310 (année 2017 – 361 heures) avec broyeur frontal pour 12 500,00 € T.T.C.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

1°) décide le remplacement, avec reprise, de la tondeuse autoportée ISEKI SF310 avec broyeur frontal AGRIMASTER Spider 1300, acquise en 2017 ;

2°) retient l'offre de la S.A. VACHER, sise Route de Paris – ZAC Cap Nord – BP 92 – 63 202 RIOM : tondeuse autoportée d'occasion ETESIA HYDRO 124 DX (année 2012 – 920 heures) avec bac de ramassage arrière de 600 litres, homologuée circulation routière, pour 12 500,00 € T.T.C. et reprise de l'ISEKI SF310 (année 2017 – 360 heures) avec broyeur frontal pour 12 500,00 € T.T.C ;

3°) dit que le financement se fera de la manière suivante :

a) Clôture anticipée du prêt n° 00001565858 contracté auprès d'AGILOR
Financement de Matériel, filiale du Crédit Agricole Centre France, en 2017.

Caractéristique de ce prêt :

Montant financé : 18 467,00 €

Taux client : 0,92 %

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 7

Première échéance le 30/05/2017

- b) Ouverture simultanée d'un prêt auprès d'AGILOR Financement de Matériel, filiale du Crédit Agricole Centre France, dont les caractéristiques du crédit sont les suivantes :

Caractéristiques de ce prêt :

Montant financé : 8 081,53 €

Taux client : 0,020 %

Périodicité : annuelle

Nombre d'échéances : 3

Frais de dossier : 90,00 €

- 4°) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

II – INSTALLATION DE LA FIBRE.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que l'installation de la fibre optique sur la Commune pourra être prise en charge totalement par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Dans ce cadre, la société CIRCET propose l'installation d'armoires de rues Place de la République, au Point de Covoiturage (carrefour vers la Clinique Vétérinaire) et devant le bâtiment La Poste.

Ce dernier emplacement ne serait peut-être pas pertinent. A revoir.

Une convention devra être conclue entre la Commune, CIRCET et la Région.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, donne un avis favorable à l'installation de la fibre optique sur la Commune dans le cadre d'une prise en charge complète de frais par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

III – FEDERATION FRANCAISE DES STATIONS VERTES : DESIGNATION D'UN DELEGUE.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la Commune de PONTGIBAUD, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

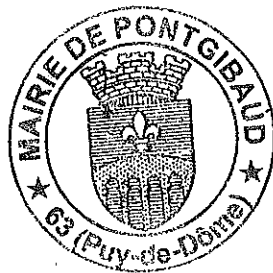
Ce délégué pourra, s'il le souhaite, faire acte de candidat au poste d'Administrateur de

Le Maire se propose comme délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération Française des Stations Vertes.

Après délibération, et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean-Jacques LASSALAS comme délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération Française des Stations Vertes.

IV – SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS.

Avant de décider du montant qui sera octroyé aux différentes associations de la Commune, Monsieur le Maire propose de les rencontrer afin qu'elles présentent leurs activités.



La secrétaire de séance,

Mme A-M. DONNET